



VISIBILITÉ DES PYLÔNES

DE LA LIGNE À 315 kV GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN

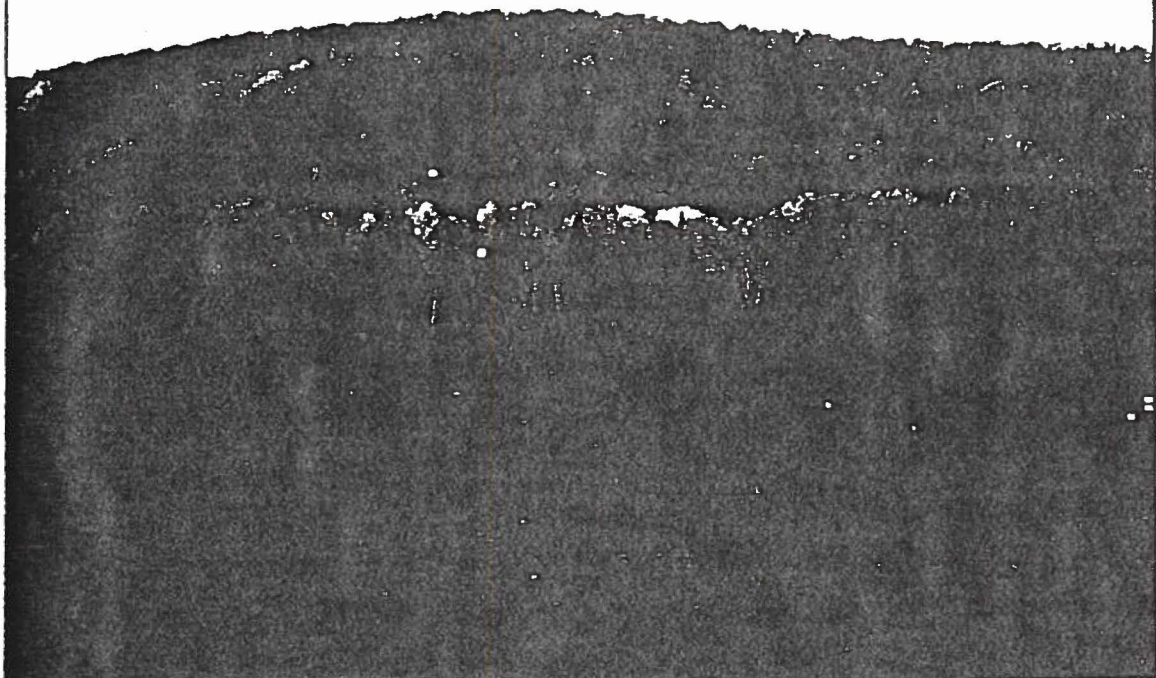
POUR LES VILLÉGIATEURS DU LAC COURSOL

13 mars 2000

Localisation des scénarios



Vue vers le tracé de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan à partir du lac Coursois

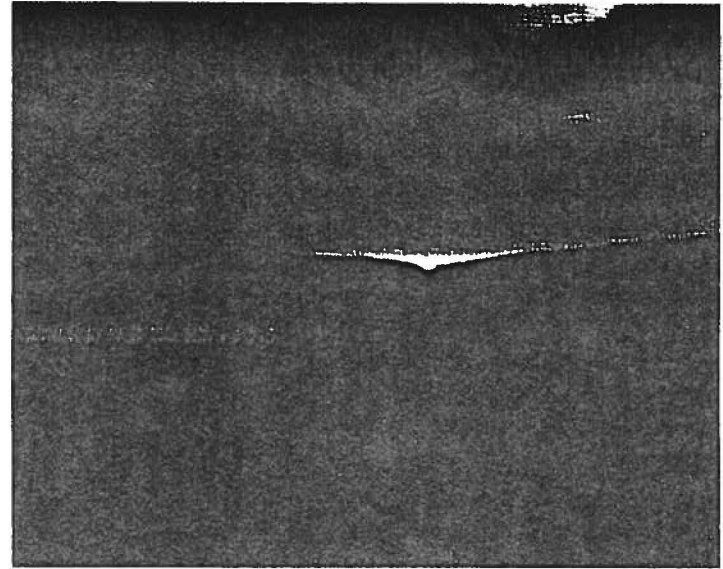




VISIBILITÉ AVEC COUVERT VÉGÉTAL DE 20M

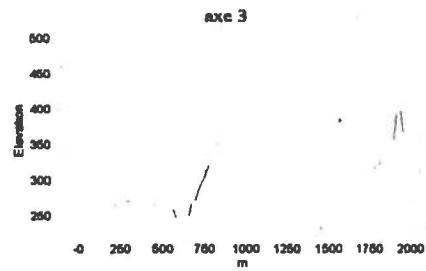
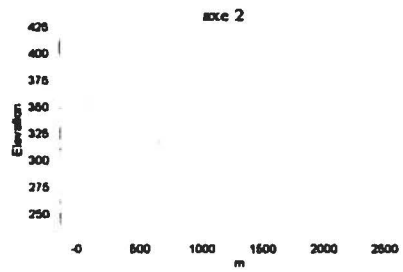


VISIBILITÉ SANS COUVERT VÉGÉTAL



ZONE DE VISIBILITÉ TÊTE DE PYLONE À 57 M
OBSERVATEUR À ALTITUDE 250

visible
 caché



Boileau, le 13 janvier 2000.

Hydro-Québec

A qui de droit,

La présente confirme une motion votée à l'unanimité par les membres du Club de pêche à Émile, représentant plus de 25 familles qui habitent en périphérie du Lac Coursol et Bardeau.

Nous signifions notre insatisfaction face au projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignau touchant le point "G".

Nous demandons que des modifications soit apportées aux tracés.

Bien à vous,

Marc Provost

MARC PROUST

MEMBRE

CLUB DE PÊCHE À ÉMILE

André Coursolle

ANDRÉ COURSOLLE

PRÉSIDENT ET TRÉSORIER

CLUB DE PÊCHE À ÉMILE

Les champs électromaléfiques

Même si les preuves ne sont pas formelles, trop de doutes s'accroissent sur les dangers pour la santé des champs électromagnétiques. Pourquoi courir des risques inutiles ? Citoyens, à vos boucliers !

PAR ANDRÉ FAJTEUX

Dans le doute, on s'abstient. En santé publique et en droit international, cette philosophie du gros bon sens a pour nom « principe de précaution ». Il implique que des mesures appropriées soient prises quand il y a lieu de croire, malgré l'absence d'une relation causale concluante, qu'il existe une menace pour la santé ou l'environnement. De là découle l'évitement prudent, préconisé en matière d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) émis par tout fil ou appareil électrique.

Risque accru de maladies

Depuis 1979, au moins 10 bonnes études épidémiologiques ont établi un lien statistique faible, mais « remarquablement constant » selon les experts, entre l'augmentation du risque de leucémie chez les enfants et leur exposition chronique (plusieurs heures par jour et à long terme)

à un champ magnétique d'au moins 2 mG (millièmes de Gauss, l'unité de mesure d'un tel champ, dont l'équivalent métrique est de 0,2 microtesla). Le ministère de l'Environnement italien vient d'ailleurs de proposer une telle limite d'exposition pour les nouvelles écoles, garderies et aires de jeu. Les lignes à haute tension posent aussi des problèmes, selon des médecins de l'Université de Bristol en Angleterre, car leur magnétisme attire des polluants atmosphériques cancérigènes, tel le benzène émis par les voitures.

20010 - PESTIPARTO



Les champs électromagnétiques rendent certainement moins de gens malades que la fumée du tabac, les moisissures ou les pesticides. Quelque 15 % des enfants canadiens et, selon Hydro-Québec, de 30 % à 40 % des Québécois sont couramment exposés à un champ d'au moins 2 mG. Pourtant, il n'y a pas d'épidémie de leucémie. Par contre, le Québec a un des taux de leucémie infantile les plus élevés au monde, les enfants chez qui on épand des pesticides courent également plus

de risques de contracter cette maladie, dont les causes sont méconnues.

Il faut aussi savoir que certaines personnes ont développé une hypersensibilité, à force de surexposition entre autres aux ondes électromagnétiques émises par les ordinateurs. Le fabricant suédois de matériel électronique Ericsson a d'ailleurs reconnu que le problème touche au moins 50 de ses employés : l'un d'eux doit désormais travailler dans une pièce aux murs plombés, qui bloquent les champs électriques et les radiations nucléaires ! Par ailleurs, plusieurs études ont clairement démontré que les CEM peuvent affecter les cellules et les systèmes neuro-endocriniens, nerveux, cardiovasculaire, immunitaire et reproducteur.

Prôner la prudence

Fin 1996, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) rédigeait un manuel de formation des constructeurs de maisons dans le cadre du programme Nouveau confort d'Hydro-Québec. Dans sa version préliminaire, on y affirmait que les CEM, au même titre que d'autres polluants tels les moisissures, la lumière et le bruit, « affectent la santé » et qu'il est donc important pour l'industrie de la construction

leucémie chez les enfants ne soit pas clairement établi, les experts du ministère de la Santé et des Services sociaux ne peuvent nier l'existence d'un tel risque, surtout pour les niveaux plus élevés de champs magnétiques (plus de 0,3 ou 0,4 microtesla, soit 3 ou 4 mG) », explique un des conseillers du Ministère en la matière, le biologiste Denis Gauvin, de la DSP de Québec.

En mai dernier, les experts du Ministère ont conclu que « l'application du principe de précaution est considérée comme pertinente dans le cas de l'exposition aux CEM ». Ils ont ajouté : « Par contre, on ne peut présentement recommander de niveau limite d'exposition ou encore préconiser une distance minimale à respecter à partir des lignes de transport d'électricité ». Denis Gauvin précise que ces derniers ont recommandé au sous-ministre Richard Massé d'étudier « de façon approfondie des solutions pour diminuer l'exposition de la population de façon simple et abordable ».

« Ça devrait faire partie du mandat d'Hydro d'informer la population sur l'évitement prudent, ajoute le Dr Claude Tremblay, responsable de la santé environnementale à la DSP de la Montérégie. Même si le risque n'est pas phénoménal,

Plusieurs études ont clairement démontré que les champs électromagnétiques peuvent affecter les cellules et les systèmes neuro-endocrinien, nerveux, cardiovasculaire, immunitaire et reproducteur.

d'en tenir compte. Hydro a retiré cette mention du document final.

Aujourd'hui, la société d'État est talonnée sur cette question par les médecins de la Direction de la santé publique (DSP). En effet, à la suite de la crise du verglas de janvier 1998 qui a particulièrement dévasté la Montérégie, on a tenu une consultation publique sur le projet de construction de la nouvelle ligne de 735 000 volts Saint-Césaire - Hertel. Dans son rapport final, le comité Blanchette recommandait qu'Hydro achète les quelque 60 maisons situées à moins de 100 mètres de la ligne, distance adéquate selon la DSP de la Montérégie. Hydro et Environnement Québec ont rejeté cette recommandation.

« Bien que le lien causal entre l'exposition chronique aux CEM et l'apparition de la

plusieurs experts du National Institute of Environmental Health Sciences, aux États-Unis, estiment que l'exposition aux CEM est possiblement cancérigène. »

Santé au travail

Les trois plus importantes études sur l'exposition des travailleurs aux CEM « suggèrent une petite hausse du risque de cancer du cerveau et de leucémie », reconnaissait l'année dernière l'Electric Power Research Institute, affilié aux compagnies d'électricité américaines. Une de ces études, dirigée par l'épidémiologiste Gilles Thénault de l'Université McGill, à Montréal, a notamment conclu que certains employés d'Hydro-Québec courent sept fois plus de risques de cancer du poulmon du fait qu'ils sont surexposés à de hautes fréquences transitoires. Depuis, Hydro a

interdit au Dr Thériault, qui veut poursuivre l'analyse, l'accès aux données que son équipe a colligées pendant cinq ans. Pourtant, les experts de l'Organisation mondiale de la santé estiment qu'il faut explorer davantage cette question. Une autre étude a récemment conclu qu'il y a plus de suicides chez les travailleurs de l'électricité : les CEM suppriment la sécrétion de mélatonine, phénomène lié notamment à la dépression, postule-t-on.

« Hydro-Québec a commis une erreur fondamentale en niant depuis toujours

l'impact tout en donnant l'impression de ne pas être de connivence ».

Spécialiste des CEM chez Hydro-Québec, le Dr Michel Plante rejette ces accusations, sans vouloir donner de détails, car il juge ce discours partial, erroné et induisant les gens en erreur sur presque tous les aspects du dossier, tant administratif que scientifique.

Que faire ?

Quoi qu'il en soit, les experts s'accordent pour dire que le simple citoyen peut se protéger en minimisant son exposition

« Hydro-Québec a commis une erreur fondamentale en niant depuis toujours que les champs électromagnétiques puissent affecter la santé », estime Paul Héroux, de la faculté de médecine de l'Université McGill.

que les CEM puissent affecter la santé », estime le physicien Paul Héroux, collègue du Dr Thériault à la faculté de médecine de McGill. Autrefois employé de la société d'État, M. Héroux n'est pas tendre à l'endroit de ses anciens patrons : « Ils ont financé à coups de millions des études qu'ils voulaient négatives au départ, en utilisant de vieilles méthodes scientifiques pour étudier un nouveau problème. Puis ils ont fait une interprétation biaisée des résultats et empêché qu'on porte une attention appropriée aux vrais problèmes. Ils tentent d'intimider les journalistes en leur disant : "Vous allez ameuter la population, ça va coûter des milliards." Ce qui est dangereux, c'est de ne pas continuer les études, qui pourraient nous aider à découvrir autre chose. Comment un bon contrôle biomédical de l'électromagnétisme, par exemple, pourrait être bénéfique. » Tout comme la radiothérapie peut l'être, dans certaines situations.

À l'Université de Toronto, le Dr Tony Miller a découvert une corrélation entre la leucémie et l'exposition des travailleurs d'Hydro-Ontario aux champs électriques.

« Jusqu'ici, les scientifiques ont été négligents, estime Paul Héroux, car tous se sont concentrés sur le champ magnétique, mis en cause dans une première étude en 1979. Hydro a même tenté de supprimer la disponibilité des dosimètres mesurant l'exposition aux champs électriques. C'est pas mal triste de voir l'attitude du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec, qui partagent la même poche

aux CEM. Pas évident a priori quand on sait que tout câble ou appareil électrique sous tension (branché pour recevoir un certain voltage) génère un champ électrique et que tout courant électrique (l'appareil est alors allumé et consomme de l'amperage) émet un champ magnétique. Cependant, l'intensité de ces champs diminue rapidement, ce qui permet de réduire les risques en se gardant à courte distance.

Je travaille moi-même à 60 cm de mon écran d'ordinateur, ce qui me tient dans la limite d'exposition de 2 mG. Comme Paul Héroux recommande une exposition chronique maximale de 1 mG, je stimule mon système immunitaire en buvant beaucoup d'eau et en prenant de la vitamine C, et je me sers de Neutral Computer, un dispositif français utilisé par plusieurs industriels et universitaires, qui neutraliserait les radiations. Sachez aussi que les CEM les plus importants sont émis à l'arrière d'un ordinateur et que les nouveaux modèles, surtout ceux dotés d'écrans cathodiques plats à cristaux liquides, en émettent moins. Dans mon salon, à 1,20 m du téléviseur, le champ magnétique atteint 2 mG. Maniaques des marathons du Nintendo, tenez-vous loin !

Voici d'autres moyens de pratiquer l'évitement prudent des CEM :

- Selon Andrew Michrowski, un expert embauché par la SCHL, la mise à la terre est déficiente dans 60 à 70 % des vieilles maisons. La corriger élimine une source importante de CEM, tout comme le rem-

placement des vieux câblages sur boutons et tubes de porcelaine.

- Il ne faut jamais placer un lit (surtout celui d'un bébé ou d'une femme enceinte) à moins de un mètre d'un calorifère électrique, d'un panneau de contrôle ou d'un frigo, même s'ils se situent de l'autre côté d'un mur, car les champs magnétiques traversent les matériaux. Mais ne vous inquiétez pas outre mesure : c'est l'exposition chronique, pendant plusieurs heures par jour, durant des années, qui inquiète.

- Dans son Guide d'assainissement de l'air, la SCHL déconseille de dormir sur un lit d'eau chauffé par un élément électrique émettant un CEM constant.

- Il est aussi sage d'éloigner le radioreveil électrique de votre table de nuit, de même que les appareils dotés d'un transformateur.

- Les champs émis par les tours de transmission cellulaire sont insignifiants par rapport à ceux émis par l'antenne du téléphone portable lui-même. Comme ces radiations peuvent chauffer votre cerveau en seulement six minutes, il serait sage d'utiliser le moins possible votre cellulaire ou du moins de porter un casque d'écoute. Bien qu'il ne soit pas prouvé que l'abus du cellulaire cause le cancer, on sait que ses ondes affectent le fonctionnement du cerveau (mémoire, temps de réaction, etc.). Le Star Tac 130 de Motorola est l'un des appareils qui émettent le moins de radiations. Sachez aussi que les nouveaux téléphones sans fil sont aussi puissants que les cellulaires. Aux parents qui veulent acheter un téléphone cellulaire à leur enfant, M. Héroux recommande plutôt un téléviseur. « Même si on n'élimine que cinq leucémies ou cancers du cerveau par année par l'évitement prudent, conduit ce chercheur, ça fera beaucoup de vies épargnées sur 300 ans. »

Ressources

Comment minimiser votre exposition aux CEM : www.21esiecle.qc.ca

(Cliquez sur Anciens

numéros, puis sur juin 1995).

Bulletin d'information en santé

environnementale :

www.cspq.qc.ca/cse (1998,

vol. 9, n° 3 et 4).

Environmental Building News : www.buildinggreen.com (vol. 3, n° 2).

Microwave News :

www.microwavenews.com

Andrew Michrowski (613) 238-4437

Neutral Computer 1 888 557-1110.

André Fauteux est éditeur du magazine *La Maison du 21^e siècle*.



1er
Suggestion

J-M MORIN

MRC des Laurentides
Municipalité d'Amherst
Municipalité d'Arundel
Municipalité d'Huberdeau
Municipalité de la paroisse de Saint-Jovite

7

**MÉMOIRE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU POSTE DE
L'OUTAOUAIS À 315-230 KV PAR HYDRO-QUÉBEC**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

BAPE

L'Ange-Gardien, le 30 mai 2000

MCR.

Mr. Richard
Morin.

*« Le sens commun, c'est
justement le sens rare »*

(A.-L. de Rémusat, 1726-1823)

Madame la présidente,
Monsieur le commissaire,

La MRC des Laurentides et les municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau et de la paroisse de Saint-Jovite remercient très sincèrement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de leur donner l'opportunité d'exprimer leur avis sur le projet d'interconnexion du réseau électrique québécois avec celui de l'Ontario, par l'implantation dans la municipalité de l'Ange-Gardien du futur poste permanent de l'Outaouais.

Chacun d'entre nous a déjà eu l'occasion, lors de la première partie des audiences publiques, de vous exposer un certain nombre de commentaires et de préoccupations. Notre compréhension du projet s'est grandement enrichie des informations fournies par Hydro-Québec et par les autres intervenants au cours de cette première partie. À la lumière de ces informations nouvelles, nous avons revu, confronté, nuancé et modifié certains aspects de nos avis respectifs sur le projet du poste permanent de l'Outaouais. Nous avons ainsi développé un point de vue davantage étoffé et mieux intégré. Certaines parties du mémoire que nous vous présentons ce soir sont donc entièrement nouvelles, alors que d'autres reprennent et actualisent l'essentiel du propos que nous avons déjà tenu devant le Bureau. Vous nous excuserez des répétitions. Mais nous croyons qu'il est nécessaire que nous vous présentions entièrement cet avis commun afin de vous faire partager adéquatement notre point de vue.

D'entrée de jeu, rappelons que la population des Laurentides fut épargnée par la tempête de verglas de janvier 1998 et par les fâcheuses

conséquences subies par nos concitoyens des régions de Montréal, de la Montérégie et, très près de nous, par nos amis et voisins de l'Outaouais.

En revanche, depuis un peu plus de 2 ans, la population et les milieux municipaux de la MRC des Laurentides furent fortement interpellés par le projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé / Vignan. Ce projet a généré une rare solidarité à l'échelle de notre région, tel qu'en témoigne ce mémoire commun. Nous sommes d'ailleurs assez fiers de cette solidarité régionale. Dans ce dossier, même les municipalités qui pourraient retirer pour elles-mêmes un quelconque avantage de ce projet ont spontanément adopté une vision régionale. Par exemple, la municipalité de la paroisse Saint-Jovite retirerait probablement davantage de bénéfices que d'inconvénients de la réalisation de la ligne Grand-Brûlé / Vignan. En effet, le poste Grand-Brûlé est déjà situé dans cette municipalité et une portion de l'éventuelle ligne traverserait son territoire en côtoyant une ligne existante. La ligne n'y produirait que peu d'inconvénients comparativement aux bénéfices que la municipalité pourrait éventuellement retirer des compensations financières offertes par Hydro-Québec. Toutefois, on estime à Saint-Jovite que pour l'ensemble de la région des Laurentides, les inconvénients l'emporteraient considérablement sur les bénéfices, particulièrement pour les communautés d'Amherst, d'Arundel et d'Huberdeau. Nous joignons donc notre voix à la leur.

Vous comprendrez que la ligne Grand-Brûlé / Vignan constitue notre principal sujet de préoccupation. Nous estimons d'ailleurs que l'acceptabilité environnementale de ce projet de ligne à 315 kV est indissociable de celle du poste de l'Outaouais. Car, dans les faits et quoi

qu'en dise Hydro-Québec, la ligne Grand-Brûlé / Vignan est en réalité l'une des 2 options possibles de bouclage du réseau à haute tension d'Hydro-Québec en Outaouais. Nous appellerons cette option de boucle « **la boucle Laurentides-Outaouais** ». L'autre option de boucle est évidemment l'interconnexion avec l'Ontario par le poste de l'Outaouais. Nous l'appellerons « **la boucle Ontario-Outaouais** ». Dans la mesure où la question de la réalisation de l'une de ces deux options de boucles pose la question de la pertinence de l'autre, vous nous permettrez de les aborder toutes les deux.

Permettez-nous d'abord de mettre en contexte les éléments de ce projet de bouclage qui nous semblent les plus significatifs

Le 8 janvier 1998, le poids du verglas accumulé sur la ligne Chénier-Vignan provoquait l'affaissement de 2 pylônes à Saint-Hermas, près de Lachute, isolant ainsi l'Outaouais du réseau à haute tension québécois. Heureusement, il fut possible de pallier cette interruption d'alimentation en utilisant d'autres sources d'approvisionnement. La ligne à 120 kV en provenance du poste Quyon, en Ontario, ainsi que le poste de la compagnie Mc Laren, en Outaouais, se sont ajoutés aux sources locales de production et ont ensemble permis à la région de se réalimenter à hauteur de 700 à 800 MW (1), sur les 1000 à 1100 MW qu'elle consomme habituellement. 70 % des besoins habituels de consommation furent donc satisfaits.

Mais une douzaine de jours d'attente furent nécessaires pour rendre disponibles les équipes de réparation affectées prioritairement à rétablir le courant en Montérégie et à Montréal. Si ce n'avait pas été de l'envergure multirégionale de ce verglas, de l'absence totale de possibilité de réapprovisionnement palliatif pour la Montérégie et de la mobilisation des équipes de réparation dans cette région qui fut vraiment sinistrée, lesdites équipes auraient été disponibles pour remettre en service de la ligne Chénier-Vignan en seulement un jour ou deux.

De ces événements qui furent certes très pénibles pour la population outaouaise, il faut tout de même retenir que :

- 1) la production locale et d'autres sources d'appoint ont pu, peuvent et pourront toujours assurer 70 % de la consommation électrique de la région;
- 2) un bris de cette envergure sur la ligne Chénier-Vignan requiert normalement un délai de réparation de 24 à 48 heures.

À la suite des événements reliés au grand verglas de janvier 1998, Hydro-Québec a lancé le projet de bouclage du réseau à haute tension de l'Outaouais. Ce projet comprend 3 étapes.

La première étape est la construction, aujourd'hui réalisée, de ce que nous avons appelé « *la boucle Ontario-Outaouais* ». Il s'agit d'un poste temporaire de transformation de 315 à 230 kV construit à L'Ange-Gardien, relié au réseau ontarien par une ligne à 230 kV de 15 kilomètres. Ainsi, en cas de défaillance technique sur le réseau québécois, l'Outaouais peut être réalimenté avec de l'électricité en provenance du poste Hawthorne, situé en

banlieue d'Ottawa. De plus, Hydro-Québec a déjà reconnu que la ligne ontarienne pourrait également acheminer en Outaouais l'électricité produite à la centrale québécoise de Beauharnois (2).

Cette interconnexion avec l'Ontario est déjà opérationnelle, depuis décembre 1998, mais n'a jusqu'à maintenant jamais été utilisée, puisque aucune nouvelle situation d'urgence ne s'est encore présentée depuis le grand verglas de janvier 1998. Advenant qu'une telle urgence se reproduise, le poste temporaire pourrait fournir 400 MW supplémentaires aux 700 à 800 MW fournis par la production locale et les sources d'appoint. Cette capacité de réapprovisionnement de 1200 MW est donc légèrement supérieure à la consommation régionale de 1000 à 1100 MW. De plus, en cas de défaillance de l'une de ces sources palliatives, le poste Mc Laren, lui-même interconnecté avec l'Ontario, pourrait fournir 400 MW additionnels si ses propres clients corporatifs ne requièrent pas cette énergie.

De cette première étape du projet de bouclage, nous retenons donc que l'interconnexion avec l'Ontario permet déjà de boucler l'alimentation électrique de l'Outaouais et d'assurer entièrement sa sécurité d'approvisionnement.

La deuxième étape du projet de bouclage est le projet de construction de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé / Vignan. C'est ce que nous appelons « la boucle Laurentides-Outaouais ». Cette nouvelle ligne projetée, d'une longueur d'environ 140 kilomètres, est destinée à relier le poste Grand-Brûlé (situé dans la paroisse de Saint-Jovite, sur le territoire de la MRC des Laurentides) au poste Vignan, situé à Gatineau. Ainsi, le poste Grand-Brûlé

pourrait éventuellement réalimenter le poste Vignan et relayer le poste Chénier, situé près de Mirabel, s'il survenait un nouveau bris d'équipement sur l'actuelle ligne à 315 kV Chénier-Vignan.

Bien entendu, en s'ajoutant à la boucle Ontario-Outaouais, la boucle Laurentides-Outaouais viendrait donc non seulement doubler, mais bien tripler le réseau permanent actuel. En clair, la ligne Grand-Brûlé / Vignan permettra de protéger le poste Vignan avec le poste Grand-Brûlé, alors que ce poste Vignan est déjà protégé, depuis 1998, par le poste temporaire de l'Outaouais.

Notons ici que le gros bon sens nous indique que la boucle Ontario-Outaouais étant maintenant réalisée et opérationnelle, il n'est plus nécessaire, ni utile, d'engouffrer des fonds publics et de saccager l'environnement pour construire une deuxième boucle avec la ligne Grand-Brûlé / Vignan !

Mais évidemment, ce qui relève du sens commun s'accommode parfois difficilement du discours tenu par Hydro-Québec pour justifier ses projets. Surtout dans le cas de la ligne Grand-Brûlé / Vignan, dont il a été établi qu'elle servirait, sauf dans de très rares situations d'urgence, à répondre à des opportunités commerciales d'exportation hors-Québec de l'électricité en provenance de Radisson. Évidemment, Hydro-Québec ne souhaite pas discuter de cette question et de ce qu'elle implique en termes de distribution des coûts et des bénéfices. Mieux vaut pour le promoteur, évidemment, maintenir le débat dans le cadre d'une vertueuse stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en Outaouais, quitte à devoir accomplir

quelques pirouettes argumentaires... Ainsi, afin d'éviter que le projet Grand-Brûlé / Vignan ne soit contesté pour son ridicule double emploi avec la boucle Ontario-Outaouais récemment établie, Hydro-Québec a trouvé la solution : **il n'y a qu'à détruire la boucle Ontario-Outaouais !** Ce qui nous conduit à la troisième étape du projet de bouclage de l'Outaouais.

La troisième étape consiste donc à supprimer la boucle Ontario-Outaouais en détruisant le poste temporaire de l'Outaouais. Et à le remplacer ensuite par un poste permanent de plus grande capacité, mais dont la conception ne permettrait plus d'assurer le bouclage de l'Outaouais avec le même niveau de sécurité que le poste temporaire qu'on aura alors démoli !

Ce poste permanent de manœuvre, de transformation et d'interconnexion de 315 à 230 kV, d'une capacité de 1250 MW plutôt que les 400 MW du poste temporaire, n'aurait étonnamment plus comme vocation de sécuriser l'Outaouais. Sa vocation serait exclusivement de s'ajouter aux 5 autres interconnexions extraterritoriales d'Hydro-Québec afin de sécuriser l'ensemble du réseau québécois en cas de défaillance majeure. Ainsi, dans un contexte d'urgence où le recours aux réseaux voisins serait nécessaire, Hydro-Québec disposera d'une alternative supplémentaire pour importer de l'électricité en provenance de l'Ontario, pouvant être redistribuée au Québec via la ligne Chénier-Vignan.

Or, dans un tel exercice de redistribution de 1250 MW en situation d'urgence, il n'est pas certain, prétend en substance Hydro-Québec, qu'il en restera suffisamment pour satisfaire les besoins de l'Outaouais. Et ce

même si le poste Vignan est le plus susceptible d'être adéquatement desservi, puisqu'il sera le plus rapproché du poste permanent de l'Outaouais (3).

Rappelons ici, comme nous l'avons mentionné précédemment, que l'Outaouais s'autosuffit déjà à hauteur de 70 %. La production locale, conjuguée aux autres sources d'appoint, garantissent environ 750 MW sur une consommation totale de 1050 MW, comme la région l'a d'ailleurs expérimenté pendant le grand verglas.

Il ne manque donc que 300 MW en disponibilité de dépannage afin d'atteindre la sécurité absolue, si tant est qu'elle soit jugée nécessaire. Or, le poste temporaire en offre actuellement 400 MW, ce qui est déjà plus que suffisant pour couvrir tous les besoins. Quant à lui, le futur poste permanent en offrira 1250 MW, soit 4 fois plus que ne l'exige la sécurité absolue.

Cette énorme capacité de dépannage sera donc bien suffisante pour satisfaire tous les besoins... à moins que l'Outaouais et les autres régions du Québec ne tombent toutes en panne simultanément et que la catastrophe soit d'une telle ampleur que les 5 autres interconnexions avec l'étranger ne soient plus fonctionnelles ! En théorie, de telles circonstances pourraient alors priver l'Outaouais de la part d'électricité de dépannage que le poste permanent de l'Outaouais devrait peut-être distribuer dans les autres régions du Québec. Mais advenant une telle catastrophe, il serait bien étonnant que le poste permanent ne puisse pas consacrer 25 % de sa capacité

aux consommateurs de l'Outaouais ! Et même si la catastrophe est à ce point épouvantable qu'il n'y parvienne pas, l'Outaouais pourra néanmoins s'autosuffire à 70 % avec sa production locale et les sources d'appoint !

La question qui se pose alors est la suivante : en supposant qu'un si enviable niveau de sécurité d'approvisionnement ne soit pas jugé suffisant par les autorités publiques et qu'il soit considéré pertinent de l'améliorer encore davantage, est-il possible de le faire efficacement, économiquement et avec le minimum de dommages pour l'environnement ? Bien entendu, ceci impliquerait de renoncer à construire la ligne Grand-Brûlé / Vignan et d'améliorer plutôt la capacité de dépannage du futur poste permanent de l'Outaouais.

Hydro-Québec prétend que non, ce n'est pas possible.

Voyons pourquoi.

Le premier argument d'Hydro-Québec est que les équipements du poste permanent ne lui permettront malheureusement pas de réacheminer vers le poste Vignan de l'électricité en provenance de l'Ontario avec autant d'efficacité que peut actuellement le faire le poste temporaire que l'on démolira. Mais alors, pourquoi ne pas conserver le poste temporaire et ses 400 MW en l'incorporant au poste permanent ? Ou pourquoi ne pas doter le poste permanent d'équipements additionnels comparables à ceux du poste temporaire, afin qu'il puisse accomplir la même tâche de bouclage tout aussi efficacement ?

Hydro-Québec prétend ne pas avoir envisagé ces possibilités, puisqu'elles présenteraient toutes un inconvénient majeur : celui de sécuriser l'Outaouais en utilisant l'interconnexion avec l'Ontario, ce qui implique nécessairement un certain degré de dépendance à l'endroit du réseau ontarien, ce qui entraîne une certaine incertitude quant au délai éventuel de réaction entre les deux partenaires pour segmenter, reconfigurer et redistribuer l'énergie entre les différents bassins de consommation (4).

Mais alors, pourquoi construire le poste de l'Outaouais et mettre ainsi en œuvre cette stratégie d'interconnexion de l'ensemble du réseau québécois avec les réseaux voisins, afin de sécuriser le pays tout entier, si un tel partenariat est à ce point précaire qu'il ne puisse même pas convenir à la seule région de l'Outaouais qui, de surcroît, s'autosuffit à 70 % ? Pourquoi tenter de sécuriser le Québec tout entier avec une stratégie qui est si fragile pour l'Outaouais qu'on doive absolument, d'après Hydro-Québec, sécuriser cette région en y implantant la ligne Grand-Brûlé / Vignau ? Et pourquoi l'ensemble du Québec devrait-il alors se satisfaire d'un mécanisme de sécurité qui ne serait même pas viable pour le seul Outaouais ?

Pourtant, lorsque Hydro-Québec doit défendre les bénéfices de l'interconnexion avec l'Ontario, la compagnie soutient qu'ils proviennent d'une plus grande diversification de fournisseurs possibles d'électricité de dépannage. Hydro-Québec s'évertue à répéter que l'interconnexion avec les réseaux voisins constitue la stratégie la plus efficace et la moins coûteuse pour sécuriser l'alimentation électrique en diversifiant les sources d'approvisionnement. Dans le sud et l'est du Québec, le réseau d'Hydro-

Québec est déjà relié avec ceux du Nouveau-Brunswick et de quelques états du nord-est américain.

Mais pourquoi cette fameuse stratégie d'interconnexion, si elle est si viable pour le Québec, ne permettrait-elle pas de sécuriser suffisamment l'Outaouais, puisque la région serait ainsi associée à ce système composé de multiples réseaux interreliés ?

C'est à n'y rien comprendre !

Le deuxième argument développé par Hydro-Québec, pour justifier son projet de construction de la ligne Grand-Brûlé / Vignan plutôt que la bonification du poste permanent, est la prétendue nécessité d'établir une alternative à la section de la ligne Chénier-Vignan qui est située en aval du poste de l'Outaouais, c'est-à-dire entre celui-ci et le poste Vignan.

Constatons d'abord qu'en amont, un bris de la ligne Chénier-Vignan entre les postes Chénier et de l'Outaouais ne poserait pas de problème particulier, puisque le poste de l'Outaouais pourra relayer le poste Chénier et acheminer au poste Vignan de l'électricité de dépannage de provenance ontarienne. En revanche, si le bris survient en aval du poste de l'Outaouais, sur le parcours d'environ 23 kilomètres qui le sépare du poste Vignan, il n'existe aucune alternative pour acheminer à Vignan l'énergie de dépannage. La ligne Grand-Brûlé / Vignan serait donc indispensable à l'établissement de cette alternative aux quelques kilomètres qui seraient plus fragiles sur la ligne Chénier-Vignan (5).

Or, remarquons à ce sujet que l'éventuelle ligne Grand-Brûlé / Vignan et cette section dite « fragile » de la ligne Chénier-Vignan seraient situées très près l'une de l'autre, soit à moins de 4 kilomètres de distance à la hauteur du poste de l'Outaouais. Elles décrivent ensuite vers l'ouest une tangente sur une distance d'environ 11 kilomètres, se rejoignent et poursuivent ensemble le reste de leur parcours sur les derniers 12 kilomètres, jusqu'au poste Vignan.

Évidemment, les deux lignes sont si proches l'une de l'autre que tout phénomène météorologique qui affectera l'une des deux lignes affectera très probablement l'autre. Et cette forte probabilité devient une certitude sur leur parcours commun de 12 kilomètres !

Hydro-Québec justifie pourtant sa stratégie de bouclage sur le principe selon lequel la création de voies alternatives d'acheminement de l'électricité renforce la sécurité d'approvisionnement. Or, le promoteur tente ici de justifier la suppression de la boucle Ontario-Outaouais et son remplacement par la ligne Grand-Brûlé / Vignan, en invoquant fort curieusement la fragilité de quelques kilomètres de la ligne Chénier-Vignan. **Malgré les travaux envisagés, coûteux et dommageables pour l'environnement, la sécurité du transport de l'électricité y demeurera inchangé puisque la ligne alternative Grand-Brûlé / Vignan empruntera le même parcours que la ligne Chénier-Vignan qu'elle doit précisément sécuriser !**

D'ailleurs, nous aurions tort de voir dans le principe du bouclage la panacée que semble décrire souvent le promoteur. À cet égard, notons simplement

que plus elles se rapprochent des bassins de consommation qu'elles desservent, ces boucles se rapprochent également les unes des autres, parcourent les mêmes régions climatiques et risquent toutes de flancher simultanément si un incident météorologique se produit près du point de livraison de l'électricité. C'est évidemment le talon d'Achille de toute stratégie de bouclage du réseau. Voilà pourquoi on pourrait préférer, à proximité des bassins de consommation, créer des alternatives d'approvisionnement en multipliant les sources locales de production.

La vulnérabilité de lignes partageant le même territoire est d'ailleurs une réalité admise par le promoteur, lorsqu'il déclare que l'interconnexion avec l'Ontario est aussi fragile que le reste du réseau, advenant un autre verglas en Outaouais, et que cette interconnexion ne peut donc pas sécuriser l'Outaouais de façon satisfaisante (6). Fort curieusement, Hydro-Québec nous propose alors de pallier cette fragilité de l'interconnexion en construisant les 140 kilomètres de la ligne Grand-Brûlé / Vignan, de façon à sécuriser quelques kilomètres de la ligne Chénier-Vignan qui sont situés tout proche !

Mais alors, pourquoi la boucle Laurentides-Outaouais parviendrait-elle à résister à un incident météo qui ferait flancher la boucle Ontario-Outaouais, c'est-à-dire à la fois la ligne Chénier-Vignan et l'interconnexion avec l'Ontario ? Poser la question, c'est y répondre !

Mais pourquoi construire alors la boucle Laurentides-Outaouais ? Car contre toute attente, et malgré le niveau élevé de sécurité offert par le poste permanent, qui de surcroît pourrait être bonifié considérablement, Hydro-

Québec s'entête néanmoins à vouloir construire la ligne Grand-Brûlé / Vignan. Et ce même si le promoteur admet d'emblée qu'il est techniquement possible d'intégrer le poste temporaire au poste permanent, ou d'améliorer le poste permanent avec des équipements supplémentaires semblables à ceux du poste temporaire (7).

Hydro-Québec prétend cependant n'avoir jamais évalué ni les coûts, ni les bénéfices, de chacune de ces options. Ce qui est bien pratique pour le promoteur. Dans ces circonstances, les intervenants ne peuvent évidemment pas bénéficier de l'éclairage nécessaire pour être en mesure d'en discuter à fond au cours des présentes audiences. On constatera la grande assurance, sinon la témérité d'un promoteur qui n'évalue aucun des scénarios alternatifs à son projet initial, alors qu'il n'a aucune garantie que le projet Grand-Brûlé / Vignan sera accepté par l'État, ni que le poste de l'Outaouais sera accepté sans modification.

Tirons donc de cette situation les conclusions qui s'imposent :

Les 1250 MW de dépannage du futur poste permanent de l'Outaouais, ajoutés aux 750 MW d'autosuffisance actuelle provenant de la production locale et des sources d'appoint, ce qui totalise 2000 MW, semblent amplement suffisants pour sécuriser la consommation outaouaise de pointe, qui ne s'élève qu'à 1050 MW. Toutefois, si les autorités publiques croient qu'un tel niveau de sécurité n'est pas encore suffisant, nous sommes persuadés que l'intégration du poste

temporaire au poste permanent, ou d'équipements équivalents, constituerait alors la meilleure solution. En effet, cette stratégie permettra d'améliorer encore davantage la sécurité technique de la boucle Ontario-Outaouais et de faire ainsi l'économie financière et environnementale de l'inutile et futile boucle Laurentides-Outaouais.

La construction du poste permanent de l'Outaouais est donc un projet pertinent que nous appuierions volontiers, s'il comprenait les équipements jugés nécessaires par les autorités afin qu'Hydro-Québec puisse, au besoin, boucler le réseau de l'Outaouais aussi efficacement que le poste temporaire qu'il remplace.

Mais pourquoi dépensons-nous tant d'énergie à remettre continuellement en cause le projet de la ligne Grand-Brûlé / Vignan ?

Dans le cadre du projet de la ligne Grand-Brûlé / Vignan, rappelons qu'Hydro-Québec débuta sa démarche de travail, le 6 mai 1998, en nous soumettant le seul corridor prévu par le décret 86-98 pour ce projet de ligne, soit le « corridor sud ». Nous avons d'abord accordé notre appui au projet, malgré les inconvénients inévitables qu'il occasionnerait sur notre territoire. Hydro-Québec nous assura alors que ce corridor ne pourrait jamais être remplacé par un autre qui, selon toute évidence, exercerait encore davantage d'impacts sur notre milieu. D'ailleurs, on nous assura qu'il s'agissait du seul corridor autorisé par le décret 86-98.

Malheureusement pour nous, Hydro-Québec n'obtint pas le même appui au corridor sud de la part de nos amis et voisins de la MRC de Papineau. Pour des raisons qui lui sont propres et que nous respectons, la MRC de Papineau estima que ce corridor sud génèrerait chez elle des impacts inacceptables. Elle lui préféra un autre corridor qu'elle avait elle-même élaboré, appelé le « corridor nord ».

Plusieurs hypothèses d'alternatives de tracé furent ensuite élaborées et examinées. Elles produisaient toutes des perturbations environnementales importantes, à la fois dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, dans la MRC de Papineau et dans la MRC des Laurentides, avec de lourdes conséquences pour l'écologie de ces territoires. Évidemment, c'est aussi le cas pour le tracé finalement retenu par Hydro-Québec en février 2000.

En ce qui concerne la réserve faunique de Papineau-Labelle, le tracé retenu par Hydro-Québec présente l'inconvénient de la traverser sur une distance considérable. Bien que la réserve soit située dans la MRC de Papineau, nous croyons opportun de militer en faveur de sa protection puisqu'il s'agit d'un bien public de rayonnement national, voire international.

Comme le rappelle la Sépaq, « la vocation des réserves fauniques vise la conservation, la mise en valeur et l'utilisation de la faune, la diversification de l'offre d'activités récréatives par le développement de produits d'écotourisme et d'aventure douce, la préservation et la mise en valeur des richesses patrimoniales du domaine public pour en assurer la pérennité et maintenir leur caractère distinctif. La réserve faunique de Papineau-Labelle

est l'une des seules zones presque vierges dans l'ouest du Québec » (8). Bien entendu, une telle vocation environnementale est difficilement compatible avec la construction, l'entretien et la présence d'une ligne à 315 kV !

En ce qui concerne plus spécifiquement le territoire de la MRC des Laurentides, le tracé retenu se présente à nos portes par l'ouest du territoire plutôt que par le sud, tel que c'était le cas pour le premier corridor soumis par Hydro-Québec. Le tracé retenu augmente donc la distance à parcourir, dans la MRC des Laurentides, pour rejoindre le poste Grand-Brûlé. De plus, ce parcours additionnel est entièrement situé dans la seule municipalité d'Amherst. Ce qui augmente la distance que la ligne devra y parcourir avec, bien entendu, les impacts environnementaux qui s'ensuivent. **D'ailleurs, tous les intervenants reconnaissent que le tracé retenu n'est pas celui de moindre impact sur le territoire de la MRC des Laurentides.**

Il faut garder à l'esprit, nous dit sans cesse Hydro-Québec, que le projet de la ligne Grand-Brûlé / Vignan a été élaboré dans une situation d'urgence, afin de prévenir la reproduction d'une catastrophe identique à celle vécue en janvier 1998. **Selon nous, c'est la meilleure raison de se méfier de ce projet, car une situation de crise et de catastrophe n'est sûrement la circonstance idéale pour planifier un tel projet et en soupeser méticuleusement les avantages et les inconvénients.**

Si on n'y prend garde, la noble et légitime volonté d'obtenir un niveau adéquat de sécurité d'approvisionnement électrique risque de tourner

rapidement à l'obsession et de nous faire commettre la bêtise d'investir abusivement et inutilement dans des équipements absolument superflus, comme c'est le cas avec ce projet de bouclage avec la ligne Grand-Brûlé / Vignan, plutôt qu'avec le poste de l'Outaouais, et ce au détriment de l'environnement naturel et paysager.

Puisque c'est toujours dans des situations de crise que naissent ces obsessions et les abus qui en découlent, il faut donc, pour comprendre la nature du phénomène et se prémunir contre des décisions intempestives, prendre la mesure de toute la subjectivité et l'émotivité qui conditionnent l'émergence de tels projets.

Quel est donc le contexte très particulier d'une situation d'urgence ?

Dans le contexte d'une crise majeure comme celle générée par le grand verglas, l'ensemble de la collectivité est aux prises avec une situation d'urgence qui nécessite évidemment une action immédiate de la part des autorités publiques. Outre la nécessité d'offrir le maximum de sécurité physique et matérielle aux personnes sinistrées, il est absolument indispensable d'atténuer les impacts psychosociaux de la catastrophe et de rassurer l'ensemble de la collectivité en montrant que les responsables publics comprennent bien l'ampleur du sinistre, en évaluent correctement ses conséquences, gèrent adéquatement des mesures concrètes et efficaces de support collectif et individuel et, surtout, prennent les moyens

nécessaires pour réduire la possibilité d'une reproduction éventuelle du sinistre.

En janvier 1998, les autorités québécoises et Hydro-Québec ont accompli ce mandat avec brio et ont ainsi évité que la situation ne dégénère en véritable chaos. En revanche, les effets pervers d'une opération d'envergure de gestion de crise ne sont jamais nuls.

Comme chacun le sait, un tel contexte de crise est tellement anxiogène, tant au niveau individuel que collectif, qu'il exacerbe nécessairement les perceptions et peut facilement biaiser, voire distorsionner, l'évaluation des risques réels imputables à la condition du moment. Et ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la possibilité d'une reproduction éventuelle de la catastrophe. Une telle surévaluation des risques, conjuguée à l'incontestable nécessité d'apaiser les craintes du public, peut ainsi entraîner une **véritable surenchère de l'éventail et de l'envergure des équipements de contrôle et de protection promis à long terme**. Un tel effet pervers est encore plus probable lorsque l'un des acteurs en présence a précisément comme mission d'être le promoteur et l'opérateur éventuel de ces équipements.

C'est dans cette perspective, croyons-nous, qu'il faut comprendre la justification et la teneur du projet de bouclage de l'Outaouais par la ligne Grand-Brûlé / Vignau plutôt que par le poste de l'Outaouais.

Nous comprenons très bien que le grand verglas de janvier 1998 fut une terrible catastrophe qui a mis à rude épreuve nos concitoyens, les autorités

publiques et Hydro-Québec. Personne ne souhaite qu'une telle situation ne se répète et il est évident que la collectivité toute entière espère que les responsables publics prendront toutes les dispositions nécessaires pour prévoir et atténuer le mieux possible les conséquences désastreuses d'une semblable catastrophe naturelle.

Cependant, il est toujours utile, voire nécessaire, de bénéficier d'un peu de recul temporel pour mieux apprécier les risques qu'une telle situation ne se reproduise et pour déterminer les mesures de sécurité à long terme qu'il convient de mettre en place.

La question qui se pose à ce moment est donc d'estimer les risques d'une reproduction de la catastrophe du verglas et le degré de sécurité du réseau ?

À l'égard des équipements projetés par Hydro-Québec pour sécuriser le réseau, personne ne contestera que les multiples opérations de bouclage, que ce soit par des lignes autonomes ou par des interconnexions, augmenteront la fiabilité de l'approvisionnement. Indiscutablement, plus Hydro-Québec construira de lignes, de postes, de boucles, de centrales, renforcera et modernisera l'ensemble des équipements, établira des interconnexions multiples avec les réseaux voisins, doublera, triplera voire quadruplera les équipements, et plus le réseau sera réputé fiable... Mais il y a nécessairement une limite que le gros bon sens nous impose ! Ne serait-ce que parce que la sécurité vraiment absolue est par définition impossible à obtenir.

Cette question épineuse de la sécurité du réseau ne peut donc se poser raisonnablement en termes de sécurisation absolue, à moins que nous ne souhaitions élever l'infrastructure hydroélectrique au rang de notre seule et unique obsession nationale et lui consacrer l'ensemble de nos énergies humaines et financières.

Cette question ne peut être abordée qu'en s'inspirant :

- 1) les risques d'une autre catastrophe ;
- 2) la nécessité de minimiser les impacts environnementaux générés par la présence des équipements hydroélectriques ;
- 3) les allocations financières requises pour réaliser ces projets ; et
- 4) le bénéfice additionnel que la collectivité pourrait retirer en sécurisant encore davantage un réseau pourtant décrit comme l'un des plus fiables au monde.

Au chapitre des risques, les bouleversements climatiques planétaires justifieraient, selon certains prophètes de malheur, l'inflation de toutes ces mesures de sécurité contre un autre verglas. Rien ne semble pourtant plus faux. Il est vrai que les changements climatiques qui s'opèrent sont extrêmement préoccupants, surtout à cause des risques accrus de temps violent qui découlent du déplacement rapide des masses thermiques particulièrement instables. Mais ce phénomène est à l'opposé des conditions météorologiques qui ont provoqué le grand verglas, soit la superposition des couches thermiques d'air très stagnant pendant une période exceptionnellement longue. Le grand verglas s'est donc caractérisé par une extraordinaire stabilité météorologique, et nullement par

les conditions violentes qu'entraînent les changements climatiques et le réchauffement planétaire.

Nous pouvons donc raisonnablement penser que ces bouleversements climatiques globaux, qui se caractérisent au contraire par des conditions météorologiques instables et violentes, ne semblent entretenir aucun lien avec la superposition thermique stagnante qui a provoqué un verglas de si longue durée en janvier 1998. En fait, ces bouleversements qui peuvent nous faire craindre le pire en matière de climats violents, diminuent probablement le risque qu'une telle situation exceptionnelle de grand verglas puisse se reproduire.

Considérons également que si un second grand verglas devait malheureusement survenir, il serait sûrement configuré différemment du précédent, à la fois en localisation géographique, en étendue, en intensité et en durée. Les sinistres climatiques ne se répètent jamais de façon identique. L'erreur serait donc alors de prévoir des mesures de protection conçues en fonction du scénario hautement improbable d'une réplique exacte du seul épisode de grand verglas que nous ayons connu.

En somme, le moins que l'on puisse dire, c'est que même en considérant le risque, jamais totalement nul, d'un autre grand verglas, le recul temporel nous place aujourd'hui très loin de la situation d'urgence créée par l'atmosphère de crise de janvier 1998.

L'urgence de la situation de crise étant aujourd'hui révolue, rien ne peut justifier l'investissement financier et environnemental colossal que

représente la création de boucles multiples qui pourraient tripler les réseaux existants !

La sécurité de l'approvisionnement en Outaouais, qui a toujours atteint un niveau acceptable, est maintenant bien assurée par la récente interconnexion avec l'Ontario, qui offre la possibilité de pallier une défection de l'approvisionnement en provenance du poste Chénier en alimentant la région en électricité produite à Hawthorne, ou en y transportant celle produite à Beauharnois.

D'aucuns pourront bien entendu se demander si ce bouclage par l'Ontario suffirait, avec les autres sources palliatives, à réalimenter entièrement la région en cas d'une panne totale et prolongée semblable à celle de janvier 1998 ? Même si les données évoquées précédemment plaident en faveur d'une réponse positive à cette question, il est évident que tout dispositif de sécurité a ses propres limites.

En effet, même si les boucles obtenues par des interconnexions ou des lignes autonomes sécurisent l'alimentation électrique d'une région en diversifiant géographiquement les sources d'approvisionnement, les lignes de transport convergent toutes vers les mêmes pôles de consommation et parcourent donc en grande partie les mêmes territoires géographiques. Comme nous l'avons déjà énoncé, plus on s'approche des bassins de consommation, plus les différentes lignes sont simultanément exposées aux mêmes conditions climatiques. Ainsi, un éventuel verglas pourrait évidemment provoquer des pannes simultanées sur toutes les boucles qu'Hydro-Québec aurait pu construire dans la région.

Ce scénario du pire, s'il était envisagé dans toutes les régions du Québec où un risque de conditions verglaçantes est présent, exigerait évidemment le déploiement d'un dispositif de sécurité à boucles multiples absolument disproportionné et farfelu.

Qu'on nous permette l'analogie suivante : c'est comme si les gouvernements américains construisaient des abris souterrains pour tous les habitants du *midwest* et du *sud-est* des États-Unis, afin de leur offrir la protection maximale contre les ouragans et les tornades qui ravagent régulièrement ces régions et qui y font des morts et des dommages sans aucune commune mesure avec notre historique verglas. L'analogie n'a rien de caricaturale, car le risque réel d'une répétition de ces cataclysmes dans ces régions est bien plus élevé qu'en ce qui concerne notre verglas. En fait, nous avons tous la certitude que les bouleversements climatiques globaux et le temps violent qu'ils engendrent alimentent les tornades et les ouragans qui continueront de sévir et de semer la mort aux États-Unis. Ce qui n'est certainement pas le cas d'un épisode verglaçant comme celui de janvier 1998.

Évidemment, le constat que la sécurité absolue soit impossible à atteindre ne doit pas servir de prétexte à l'inaction. Les autorités publiques doivent, bien entendu, appliquer les mesures de sécurité qui s'imposent, mais elles doivent le faire dans les limites du raisonnable.

Et si le bouclage par l'interconnexion avec l'Ontario ne semble pas encore suffisant à certains esprits, rappelons-nous que la sécurité

d'approvisionnement pourrait être encore accrue en utilisant le potentiel régional de production des petites centrales situées sur les rivières du Lièvre, Gatineau et Outaouais, ainsi que par la remise en état d'autres petites centrales locales qui furent abandonnées pendant les années 60 (9). Les centrales locales, semble-t-il, pourraient satisfaire jusqu'à 50% de la consommation régionale.

Lorsqu'on considère que ces avenues éventuelles s'ajoutent aux sources palliatives existantes, à un degré d'autosuffisance à 70 % et aux gains réels de sécurité générés par l'interconnexion avec l'Ontario, est-il vraiment nécessaire d'ajouter une ligne de 140 kilomètres en provenance du poste Grand-Brûlé ? Est-il vraiment nécessaire de perturber à cette fin les écosystèmes de la réserve faunique de Papineau-Labelle, les paysages sensibles des Laurentides et de Papineau, ainsi que de nombreux environnements récréo-touristiques ? Nous ne le croyons pas. La sécurité de l'approvisionnement, tant en Outaouais que dans les Laurentides, nous semble maintenant raisonnablement optimale.

Notre position commune est donc la suivante :

Considérant tous ces faits, et en supposant que les autorités publiques jugeront opportun d'améliorer encore davantage la sécurité d'approvisionnement électrique de nos amis de l'Outaouais, nous appuyons la reconstruction du poste de l'Outaouais en poste permanent, à la condition qu'il intègre tous les équipements qui sont nécessaires pour assurer la pérennité de l'interconnexion existante

avec l'Ontario et pour consolider la boucle Ontario-Outaouais. Mais sa pertinence environnementale est évidemment qu'il permettra d'éviter la construction de l'inutile boucle Laurentides-Outaouais et les dommages environnementaux absolument inadmissibles que provoqueraient les 140 kilomètres de la ligne Grand-Brûlé / Vignan.

À cet égard, la conclusion du *Comité Harvey* est fort instructive, lorsqu'il écrit : « *Le réseau de l'Outaouais sera bouclé avec le réseau ontarien dès l'hiver 1998-1999 ... ceci permet de répondre temporairement à l'objectif prioritaire du projet, soit de sécuriser l'alimentation en énergie électrique de la région outaouaise... jusqu'à ce que la construction du poste permanent soit complétée* » (...) (10).

Dans cette perspective, il est évident que les installations de bouclage du poste temporaire sont amplement suffisantes pour sécuriser l'Outaouais. Le poste permanent de l'Outaouais pourrait parfaitement satisfaire les mêmes besoins s'il était construit et complété en conséquence.

En guise de résumé, voici les principaux éléments de notre propos :

- Nous sommes convaincus que le poste de l'Outaouais et l'interconnexion par la boucle Ontario-Outaouais sont suffisants pour sécuriser l'alimentation en électricité en Outaouais. Par conséquent, leur réalisation rend caduque

et absolument inutile la réalisation de la boucle Laurentides-Outaouais par la construction de la ligne Grand-Brûlé / Vignan:

- Considérant les très faibles risques, en Outaouais et dans les Laurentides, de la répétition d'une catastrophe naturelle de l'ampleur du grand verglas de janvier 1998, l'implantation du poste permanent de l'Outaouais et la consolidation de la boucle Ontario-Outaouais complète la sécurisation du réseau à un niveau optimal. Cette sécurité accrue permettra aux contribuables de faire l'économie de la boucle Laurentides-Outaouais, au grand bénéfice des finances publiques et de l'environnement naturel et paysager.

- La construction de la ligne Grand-Brûlé / Vignan nous semble plus que jamais déraisonnable considérant : a) le trop faible bénéfice collectif à retirer d'une amélioration si peu significative d'une sécurité d'approvisionnement désormais excellente, b) les très nombreux et importants impacts environnementaux prévisibles, et c) les coûts élevés de construction et d'entretien ;

- Parmi les principales mesures palliatives à une éventuelle interruption d'alimentation électrique en Outaouais, Hydro-Québec devrait envisager sérieusement l'optimisation de la production régionale, en diversifiant les sources de production situées le plus près possible des pôles de consommation.

- Hydro-Québec devrait également envisager de conserver en inventaire suffisamment de structures d'acier pour faciliter la réparation diligente de

plus de 1 ou 2 pylônes, ce qui est très nettement insuffisant, comme la première partie des audiences publiques l'a révélé (11).

Bref, le poste permanent de l'Outaouais, s'il comprenait les équipements lui permettant d'assumer le même rôle de bouclage que le poste temporaire qu'il remplace, nous semble la meilleure alternative au projet de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé / Vignan. Ce projet doit être définitivement abandonné, à la fois pour des raisons environnementales, économiques et énergétiques.

Notes

- (1) Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Audience publique sur le projet d'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230 kV par Hydro-Québec ; Première partie*. Séances tenues à L'Ange-Gardien, le 25 avril 2000 (Volume 1), le 26 avril 2000 (Volume 2 et 3). (Référence aux propos de Monsieur Serge Fortin, volume 3, lignes 1376 à 1379).
- (2) Gouvernement du Québec, Comité d'information et de consultation publiques sur les projets Grand-Brûlé – Outaouais et Aqueduc-Atwater-Viger ; *Bouclage du réseau à haute tension de l'Outaouais : Projets Grand-Brûlé – Vignan et poste Outaouais ; Rapport d'information et de consultation publiques* ; Québec, décembre 1998, 148 pages. (Référence aux propos de Monsieur Serge Fortin, séance du 25 septembre 1998, p.46).
- (3) Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Op. Cit.* (Référence aux propos de Monsieur Jean Riva, volume 1, lignes 1076 à 1082, et 2214 à 2218).
- (4) *Ibid.* (Référence aux propos de Monsieur Serge Fortin, lignes 2444 à 2455).
- (5) *Ibid.* (Référence aux propos de Monsieur Jean Riva, volume 3, lignes 265 et 266)
- (6) *Ibid.* (Référence aux propos de Monsieur Jean Riva, volume 1, lignes 1533 à 1537).